prouesses que nous avons accomplies dans le règne végétal doit suffire à notre gloire. Passons donc, maintenant, au règne animal.

III.— DANS LE RÈGNE ANIMAL

N'est-il pas vrai que nous ne savons pas nous défendre contre une vive émotion lorsqu'on nous présente, au dîner, la petite *sardine* du bas Saint-Laurent ou la *perdrix* de nos forêts,—et cela à la seule pensée du bonheur qu'éprouvèrent nos ancêtres de Bretagne en retrouvant dans ce pays et le petit poisson des côtes de France et le succulent « gallinacé » des plaines de là-bas ! Et, pour ce qui est de cet oiseau, qui dira si, au fond, ce n'est pas pour nous éviter ces vives émotions, après tout préjudiciables à la santé, que nos paternels gouvernements se font un devoir d'interdire, neuf années sur dix, que l'on fasse en cette Province la chasse à la perdrix... Cela n'empêche pas que nos respectables ancêtres ont eu — révérence parler — la berlue, lorsqu'ils appliquèrent, sur de vagues ressemblances, ces noms apportés de France au poisson et à l'oiseau dont il s'agit. Fi donc ! la vraie sardine est une sardine ; la nôtre n'est qu'un hareng en bas âge ! La vraie perdrix est une perdrix ; la nôtre n'est autre, dans ses trois variétés, que le tétras, et la gélinotte, et le lagopède ! On voit la différence !... C'est donc la faute de nos pères, si notre parler national, aujourd'hui encore, commet des hérésies scientifiques aussi douloureuses. Et pour en finir avec cette tâche pénible de faire le procès de nos ancêtres, je leur reprocherai encore une autre importation patronymique non moins injustifiable. Car c'est bien aussi leur faute, je le crains, si nous décorons à tort du nom de rossignol l'un de nos modestes pinsons. Il est vrai que sans cela nous n'aurions pas de rossignols au Canada !